Intervention de la Secrétaire générale adjointe de la Confédération syndicale internationale (CSI), Mamounata Cissé au Forum Migration et Droits de l'Homme du Congrès de la FIDH, Lisbonne, 19-21 avril 2007

19 avril 2007

Mesdames, Messieurs

Je tiens à remercier la FIDH de nous avoir associer a cette importante session afin d'apporter notre contribution au débat relatif à cette question si actuelle, à savoir, la migration « Quelle protection pour les travailleurs migrants ? ». Nous répondons à cette question sensible en tant que syndicaliste de terrain et non en tant que expert.

La CSI a pour principale mission de défendre et de protéger les droits des travailleuses et des travailleurs sans distinction de leur origine, leur sexe, leur couleur, leur religion ou leur idéologie. Elle œuvre pour le respect des droits humains et syndicaux et la promotion de la justice sociale, où que ce soit, et, en particulier, là où la pauvreté et l'exploitation sévissent le plus.

Pour la CSI, les travailleuses et travailleurs migrants constituent la catégorie la plus vulnérable sur le marché du travail, étant donné que des dizaines de millions d'entre eux restent encore confinés dans des emplois atypiques, dangereux et dégradants.

Dans ce contexte, c'est faire preuve dun réalisme coupable de taire les conditions dans lesquelles les femmes et les enfants sont soumis à des travaux contre leur gré et pour lesquels ils sont mal rémunérés et font l'objet d'intimidations, de harcèlements et de licenciement abusif.

La communauté internationale a adopté la Convention internationale de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille de même que les Convention 97 et 143 de l'OIT, respectivement sur les travailleurs migrants et les migrations dans les conditions abusives, ainsi que sur la promotion de l'égalité des chances et le traitement des travailleurs migrants. Les organisations syndicales ont largement contribue a l élaboration de ces instruments internationaux.

Cependant, il faut noter que ces instruments n'ont guère changé la situation précaire des travailleuses et travailleurs migrants. La raison est bien simple car très peu de pays développés les ont ratifiées et de plus, leur application n'est point soutenue par une volonté politique réelle de la part des gouvernement et il n'existe pas de véritable moyen contraignant quant à a leur ratification ou application.

A cela s'ajoute, la crise économique et sociale, que traversent la plupart des pays de destination et la problématique de l'émigration est de plus en plus liée aux questions sécuritaires.

Ainsi, le débat politique qui était censé éclairer les citoyens, se fait dans la confusion en développant des idées de plus en plus nationalistes, renforçant ainsi la xénophobie, le racisme et l'exclusion à l'égard de l'étranger.

On peut pourtant s'interroger sur la pertinence d'une telle démarche, si l'on sait que des études toutes récentes montre que la présence de migrants dans ces pays reste dans une proportion marginale, ce qui indique que les images d'invasion et d'envahissements inéluctables des pays riches sont globalement fausses.

La CSI, lors de son Congrès fondateur d unification CISL/CMT à Vienne (novembre 2006), a adopté un plan d'action, axé sur la lutte contre toute forme de discrimination au travail et dans la société.

Une des priorités de ce plan d'action est d'œuvrer à une meilleure protection des travailleuses et des travailleurs migrants. Pour ce faire, nous avons développé deux approches.

La première consiste à mener des actions de lobbying auprès des institutions internationales, les institutions intergouvernementales et les gouvernements, afin que les conventions internationales relatives à la protection des travailleuses et travailleurs migrants et celles relatives aux droits fondamentaux du travail soient ratifiées et appliquées par le plus grand nombre de pays, particulièrement ceux du Nord et qu'elles fassent partie intégrante des programmes d'investissements des multinationales.

Nous tentons également d'exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils s'engagent à élaborer des législations nationales visant la promotion du principe d'égalité, tout en prévoyant des mesures d'actions positives et interdisant le racisme, la xénophobie et toutes les autres formes de discrimination et de harcèlement.

Notre seconde approche consiste en la mise en œuvre d'un programme pilote de partenariat entre nos affiliées des pays d'origine et ceux de destination. Nous avons ainsi installé, dans certains pays d'accueil, des centres d'information et d'orientation des travailleuses et travailleurs migrants. Ces centres travaillent également à assurer leur protection et à leur fournir une assistance juridique, en cas de besoin.

Dans la même veine, nous encourageons nos affiliés, dans les pays d'accueil, à faciliter l'intégration dans leurs syndicats des travailleuses et des travailleurs migrants, afin qu'ils puissent réellement jouir des mêmes droits que les autres travailleuses et travailleurs de la société.

Nous restons toutefois convaincus que, la protection des travailleurs migrants ne peut être traitée de façon isolée. Si la pauvreté et le déficit démocratique sont parmi les premières causes de l'émigration, il faut se résoudre à croire que toute solution durable doit s'inscrire dans un cadre plus global qui intègre les questions de développement durable et de gouvernance sociale mondiale base sur une vrai politique de l'emploi décent.

Nous avons développe également ces dernières avec nos partenaires des syndicats globaux, la CES, le TUAC et autres partenaires de la société civile des actions pour la promotion des droits humains et syndicaux y compris ceux des travailleurs migrants.

Nous avons participe au niveau international a tous les fora et actions menées qui touches les droits fondamentaux et des travailleurs. C'est ainsi que nous avons invité nos affiliées à participer dans les délégations des pays à la 1ère réunion du forum mondial sur la migration et le développement qui sera organise par la Belgique, en juillet prochain. Il est a déplore que ce forum soit exclusivement gouvernemental et donne très peu de place a la société civile.

Aussi, la CSI continuera d'assurer sa position de leadership en matière de plaidoyer auprès de l'OMC, du G8, de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, afin que ces institutions internationales, soit plus transparent et démocratique et s'engagent à donner une dimension sociale à la mondialisation, seule alternative pour lutter contre la pauvreté, garantir les droits et promouvoir la démocratie partout dans le monde.

Nous pensons humblement que c'est là une solution.

La solidarité doit alors prendre tout son sens par des actions cordonnées et concertées.

Tous Ensemble nous vaincrons

Je vous remercie de votre attention.